



Ville de  
**BORDEAUX**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

## **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**

**« Pitches Innovations – Confort d'été dans le bâtiment :  
solutions architecturales passives et/ou techniques sobres  
en énergie »**

**Date limite de dépôt des candidatures : avant le 10 juillet 2026 à 16H**

## I Présentation du projet

### 1. Préambule

Le sujet du confort d'été dans le bâtiment est devenu un enjeu incontournable face au changement climatique et aux épisodes récurrents de forte chaleur. Quelle que soit la typologie de bâtiment (établissements scolaires, petite enfance, jeunesse, associations, restauration collective, culturels, sportifs, culturels, sociaux, techniques, administratifs/tertiaires), il s'agit d'adopter une stratégie permettant de garantir ou d'améliorer le confort d'été dans les bâtiments (construction ou la rénovation) afin de les rendre conformes à leur usage.

L'enjeu du confort d'été s'inscrit dans la trajectoire de Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux pour répondre collectivement aux ambitions environnementales et adapter le territoire et les bâtiments aux effets du changement climatique par des réponses innovantes, efficaces, et durables et ainsi réduire l'exposition aux risques pour la santé.

Intégré dans les orientations des politiques publiques, il se traduit notamment par : le renouvellement en 2026 du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique », de Bordeaux Métropole par l'ADEME, le Plan de résilience métropolitain de Bordeaux Métropole, le Plan Climat Air Energie (PCAET) de Bordeaux Métropole, le programme « Métropole rafraîchissante », le décret tertiaire sur le patrimoine immobilier. Dans cette même optique, les objectifs de transition inscrits dans le Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) pour le logement, les bâtiments ou d'activités privées, etc. intègrent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui, adossés à des labellisations ou démarches environnementales (Démarche BDNA, Label E+C, RE2020, etc ...) incitent à traiter le sujet du confort d'été et à réduire les émissions de carbone.

Inscrite dans son Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM), Bordeaux Métropole City Lab, territoire d'expérimentation, est une démarche d'innovation collaborative portée par la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole pour créer une culture commune de l'innovation, positionner l'innovation comme un enjeu au service des pratiques métiers vers la transition environnementale et ainsi déployer la capacité d'innovation des collectivités. Le rapprochement assuré par le développement économique entre les entreprises, l'écosystème d'innovation et les directions métiers de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux prend tout son sens. Rapprocher innovation et commande publique est porté par le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER).

Plurielle, l'innovation peut être de procédés, technique, technologique, de matériaux/nouvelles matérialités, d'usages, organisationnelle, méthodologique, servicielle, de conception, de modèle d'affaires, de mise en œuvre ou de fabrication, etc. L'adéquation entre la solution innovante et le besoin fonctionnel doit être exemplaire, vertueuse d'un point de vue impact carbone et responsable pour gagner en efficacité.

L'AMI « Pitches Innovations – Confort d'été dans le bâtiment : solutions architecturales passives et/ou techniques sobres en énergie » s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour permettre entre directions une vision décloisonnée de l'innovation, coopérer et apporter des réponses stratégiques et opérationnelles dans les projets de bâtiments de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et des autres communes.

L'AMI « Pitches Innovation – Confort d'été » rejoint l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 de la Métropole et ses communes mutualisées.

### 2. Les objectifs de l'AMI

Rencontre avec l'écosystème d'innovation

L'AMI « Pitches Innovations – Confort d'été dans le bâtiment » répond à une démarche de sourcing stratégique des directions opérationnelles. Il s'agit d'anticiper en sondant les évolutions et les innovations du marché, d'identifier celles les solutions les plus adaptées aux ambitions, d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des solutions innovantes qui empruntent des voies différentes, et de répondre différemment et plus efficacement à l'enjeu du confort d'été dans les bâtiments.

Cette approche contribue progressivement à construire une stratégie d'achats innovants élaborée à partir de cette veille stratégique en capitalisant sur les données issues du sourcing stratégique (partage des enjeux entre les directions), à les traduire en préconisations d'achat, à faire convergence dans la programmation des marchés (selon le potentiel d'innovation dans les projets, ingénierie d'achat, capacité budgétaire).

Dans le cadre de cet AMI, la notion de confort d'été est à considérer de manière plus ambitieuse que les objectifs donnés par la réglementation RE2020. Pour autant, il s'agit de **sélectionner des solutions innovantes** (solutions architecturales passives et/ou solutions techniques sobres en énergie) dont l'efficacité à la fois en termes de confort d'été et à la fois en termes de consommation énergétique a été caractérisée et reconnue. Elle doit être mesurable de manière tangible et objective.

L'objectif de l'AMI est de **sélectionner jusqu'à 10 entreprises innovantes** et d'organiser un temps d'échanges entre elles et les services techniques sur leur innovation lors de deux demi-journées. Chaque demi-journée sera dédiée respectivement à l'une des deux sous-thématique de l'AMI : solutions architecturales passives ou solutions techniques sobres en énergie. La demi-journée sera séquencée de 5 sessions de 45 mn par entreprise (temps du pitch - le pitch est une présentation courte et dynamique de la solution – et un temps de questions/réponses) devant des représentants des services de différentes directions de Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et des communes mutualisées, directement concernés par la thématique de l'AMI.

Les TPE, PME ou startups, ayant développé des solutions innovantes en lien avec la thématique confort d'été dans le bâtiment, sont encouragées à proposer leur candidature pour cet AMI national.

Concernant les startups, elles doivent pouvoir justifier d'une solution déjà commercialisée et d'un niveau de maturité avancé. Elles devront également démontrer qu'elles sont en phase d'accélération (modèle économique stable et scalable, CA réalisé) ou de maturité/expansion (déploiement industriel).

Les entreprises, qui ont eu l'opportunité de présenter leur solution en 2025, devront justifier que la solution innovante présente des évolutions techniques significatives ou que leur solution présentée est nouvelle.

### **3. Organisation de deux demi - journées « Pitches Innovation – Confort d'été dans le bâtiment »**

Les pitches sont organisés sur la demi-journée du 12 novembre et la demi-journée du 19 novembre 2026 dans le Salon d'Honneur à l'Hôtel Métropolitain de Bordeaux Métropole, situé Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux. Il s'agit de la deuxième rencontre avec l'écosystème d'innovation dans le cadre du Bordeaux Métropole City Lab.

Chaque entreprise sélectionnée sera informée de la date de la demi-journée « Pitches Innovation – Confort d'été » pour son intervention d'une durée de 45 mn : soit le 12 novembre, soit le 19 novembre 2026. Le format Pitch "classique" induit un temps de présentation normalement très court pour les entreprises. Nous avons conservé le terme PITCH pour s'aligner sur un caractère dynamique et percutant.

Chaque session de 45 mn par entreprise est articulée de la manière suivante :

- ✓ Temps Pitch de 20 mn de présentation (support de présentation projeté)
- ✓ Temps d'échanges de 25 mn

Dès la fin du pitch, chaque entreprise innovante sélectionnée disposera d'un temps d'échanges (questions-réponses) et d'une formidable opportunité pour approfondir certains sujets sur leur solution innovante avec la pluralité de métiers présents de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et des communes, impliqués dans la chaîne décisionnelle des projets immobiliers (construction, rénovation) : gestionnaires de patrimoine, référents travaux, responsables de sites, économistes des flux, maîtrise d'ouvrage commanditaire, assistance à maîtrise d'ouvrage, chargé.es d'opération, maîtrise d'œuvre, bureau d'étude interne, expert technique, acheteur.euses/marchés de travaux, chargé.es d'étude, technicien.nes, exploitants, etc.

Les directions de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux invitées à participer à l'évènement sont : la Direction du Développement Economique, la Direction Appui Etudes et Transitions et la Direction des constructions et du patrimoine bâti du Pôle Bâtiment, les Pôles Territoriaux, la Direction de l'Achat de la Commande Publique, la Direction de l'Immobilier, la Direction des Equipements d'Animation et d'Education, la Mission Résilience Territoriale, la Direction de l'urbanisme, les communes ayant mutualisé la compétence Bâtiment, les Opérations d'Intérêt Métropolitain, la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et Patrimoines culturels, la Maîtrise d'Ouvrage de la Direction Générale des solidarités et de la citoyenneté, les Sociétés Publiques Locales et les SEM d'aménagement.

Des équipements seront mis à disposition pour faciliter le pitch de chaque entreprise sélectionnée lors de l'évènement : un écran pour projeter une présentation synthétique de la solution innovante, un micro, une table, etc.

Les interventions seront potentiellement filmées et enregistrées (après accord des entreprises participantes formalisé par la signature de l'accord).

Les pitches et les échanges seront ensuite diffusés en interne aux services techniques présents aux deux demi-journées.

Après les sélections, les entreprises invitées à pitcher et à échanger avec les services techniques lors de la demi-journée, ont la possibilité, après leur intervention, de rester et participer aux pitches et échanges des autres entreprises sélectionnées sur la même demi-journée. Cette approche sourcing et innovation doit permettre de croiser les enjeux des directions métiers et les innovations des entreprises à l'échelle du territoire et au - delà et les écosystèmes auxquels elles sont rattachées (clusters sectoriels, pôles sectoriels, pôles de compétitivité). Cela participe à créer pas à pas un cadre favorable au retour d'expériences sur les pratiques innovantes et à la construction d'un réseau d'échanges régional et national portée par la Direction du Développement Economique de Bordeaux Métropole en réponse aux enjeux des directions opérationnelles.

## II Sélection des candidatures dans le cadre de l'AMI

Les entreprises intéressées pour candidater au présent AMI doivent soumettre leur dossier, **avant le 10 juillet 2026 à 16h00**. En raison des délais contraints de l'AMI, aucune demande de report de la date limite de dépôt des candidatures ne sera acceptée :

### 1. Remise de la candidature :

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus.

La transmission des candidatures ne peut se faire que par voie électronique, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Le candidat est invité à créer son "compte" sur la plateforme <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation, correspondre avec l'acheteur lors de la consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres.).

En effet, pour tout renseignement complémentaire concernant cet AMI, les candidats transmettent impérativement leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (Bordeaux Métropole), sur l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Aucune question posée via un autre support ne sera prise en compte par Bordeaux Métropole. Un seul envoi regroupant l'ensemble des questions est à privilégier.

La question doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite du dépôt de la candidature. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Bordeaux Métropole met à disposition des candidats un document d'auto-formation sur son site Internet, accessible à l'adresse : [Bordeaux Métropole : répondre à un marché public](#)

Un document annexe « Se connecter à AWS » intégré dans le dossier de consultation de l'AMI vous guidera pour le cheminement sur la plateforme AW SOLUTIONS. Pour y accéder rapidement : [https://fichiers.bordeaux-metropole.fr/divers/linkedin/se\\_connecter\\_aw\\_solutions.pdf](https://fichiers.bordeaux-metropole.fr/divers/linkedin/se_connecter_aw_solutions.pdf)

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli (candidature) sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Format Adobe Acrobat (.pdf)

## **2. Constitution du dossier de candidature :**

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Extrait Kbis**
- **Note de présentation synthétique de l'entreprise** précisant notamment les éléments suivants :
  - Organisation et composition de l'entreprise (nombre de salariés, organigramme, etc.)
  - Chiffres d'affaires hors taxes selon exercices disponibles
  - Références de l'entreprise
- **Cadre de réponse présentant la solution innovante et notamment les éléments suivants :**

- Le caractère innovant de la solution présentée contribuant au confort d'été dans le bâtiment : typologie de la solution innovante, éléments tangibles pour caractériser l'innovation, intensité/échelle d'innovation (incrémentale, banalisée, de rupture), impact de la solution, performance, brevet, labellisation, PI, analyse du marché/concurrents.
- La performance environnementale de la solution : efficacité éprouvée avec indicateurs - données qualitatives (retours usagers, confort, santé), mesurables et quantitatives (mesures de l'efficacité pour les audits thermiques/ mesure de l'impact énergétique, décarbonation), provenance des filières d'approvisionnement, disponibilité et renouvelabilité des ressources mobilisées, méthodologie de production et des modalités d'acheminement, gestion de la fin de vie, impact carbone, réalisation d'une Analyse Cycle de Vie du Produit - FDES)
- Maturité de la solution : solution éprouvée, RETEX (indicateurs, critères mesurables), ATEX, avis de chantier, possibilité de répliquer la solution, respect des normes françaises ou européennes (avec argumentation), échelle ou dimensionnement de la mise en œuvre, limites de mise en œuvre.
- Capacité de déploiement de la solution pour les projets de Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et les autres communes mutualisées
- Coûts globaux (coûts d'investissements / unité de référence et coûts d'exploitation-maintenance / unité de référence) :
  - Coûts maîtrisés : Rapport performance/prix compétitif par rapport aux solutions traditionnelles.
  - Simplicité de mise en œuvre : facilité d'installation, maintenance réduite, compatibilité avec les chantiers existants
  - Retour sur investissement : économies générées (énergie, entretien, durée de vie)

Les entreprises candidates répondront au cadre de réponse de la sous-thématique (solutions architecturales passives ou solutions techniques sobres en énergie) à laquelle est rattachée leur solution innovante.

### 3. Processus de sélection

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les critères retenus pour le jugement des propositions sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération en points
1 Caractère innovant	20
2 Performance environnementale de la solution	20
3 Maturité de la solution	20
4 Solution déployable	20
5 Coûts globaux	20

Les solutions répondant à l'une des deux sous-thématiques seront évaluées sur les mêmes critères et les mêmes pondérations. (*Appréciation des éléments de manière équipondérée*).  
Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.  
Les critères sont notés sur 10.

#### a) Cas de notation des critères

La méthode utilisée pour la notation des critères est établie de la manière suivante :  
Grille d'évaluation de la proposition en réponse à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues / Notation attribuée en points :

Le barème de notation de notation est le suivant :

- Très satisfaisant (toute l'information est fournie, le contenu répond aux attentes) : 9 / 9,5 / 10
- Satisfaisant (information fournie répondant aux attentes minimales) : 7 / 7,5 / 8 / 8,5
- Moyennement satisfaisant (information fournie ne répondant que partiellement aux attentes) : 5 / 5,5 / 6 / 6,5
- Peu satisfaisant (information fournie ne répondant que très partiellement aux attentes) : 3 / 3,5 / 4 / 4,5
- Insatisfaisant (information fournie ne répondant pas aux attentes) : 1 / 1,5 / 2 / 2,5

La proposition ne satisfait pas aux exigences et / ou conditions de participation de l'appel à manifestation d'intérêt, elle est déclarée Irrégulière ou inacceptable ou inappropriée.

#### b) Pondération des critères

• La note pondérée de chaque critère correspond à la note obtenue sur 10 points multipliée par son coefficient de pondération.

Exemple : critère de 20 points : note pondérée = note sur 10 x 2

#### 4. Sélection

La sélection des dossiers de candidature sera opérée par un comité constitué de l'équipe projet innovation représentant plusieurs directions opérationnelles de Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux.

Bordeaux Métropole se réserve le choix de **sélectionner, au maximum, 10 entreprises**, lesquelles seront convoquées pour participer à des échanges sous la forme de « pitch » et discussions organisées sur la demi-journée du **12 novembre 2026** ou du **19 novembre 2026 de 8H30 à 13H15**.  
Chaque demi-journée est consacrée à l'une des deux sous-thématiques de l'AMI Pitches Innovations – Confort d'été : solutions passives / solutions sobres en énergie.

Les entreprises sélectionnées seront destinataires d'un mail avec courrier de convocation au plus tard **le 23 octobre 2026**. Seront notamment précisés dans le courrier les éléments suivants : la date (soit le 12 ou le 19 novembre 2026), le lieu, l'heure de passage, le protocole d'accord à retourner signé avant la demi-journée « Pitches Innovations », et autres informations complémentaires si nécessaire.

Les entreprises ne seront pas dédommagées pour leurs frais de déplacement.

#### 5. Phase préalable et déroulement de la demi-journée pitches

Chaque entreprise sélectionnée s'engage à :

- Être présente le 12 novembre ou le 19 novembre 2026 (date indiquée au préalable dans le courrier d'invitation, comme précisé dans le § 4) à l'Hôtel de Bordeaux Métropole pour présenter sa solution innovante sous le format Pitch oral.  
=> Lieu – Hôtel de Bordeaux Métropole - Salon d'Honneur - Adresse : Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux – Accessible en transports en commun
- Créer un support de présentation visuelle – format ppt – de l'entreprise et de la solution innovante pour le pitch
- Envoyer quelques jours, avant le 12 ou le 19/11 la présentation qui sera projetée, pour tester et éviter les problèmes de configuration / paramétrages techniques lors de la diffusion de la présentation visuelle (le délai à respecter pour envoyer la présentation sera précisé dans le courrier aux entreprises sélectionnées)
- Interagir avec les services présents, répondre avec bonne foi et transparence. Elle doit présenter un intérêt concret à être sélectionnée pour participer aux pitches et participer au caractère attractif de l'évènement.

Bordeaux Métropole s'autorise à :

- À faire bénéficier les entreprises sélectionnées aux pitches d'une valorisation en termes de communication sur le LinkedIn Entreprendre de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'évènement pitches en cas de force majeure, à tout moment, et ceci sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les entreprises au stade de la candidature et celles sélectionnées. Tout changement fera l'objet d'information préalable par tout moyen approprié. Toutes les entreprises candidates seront alors réputées avoir accepté cette modification ou annulation à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

## 6. Droit à l'image

Les entreprises sélectionnées participant aux pitches devront signer un protocole d'accord autorisant Bordeaux Métropole à réaliser des photos ainsi que potentiellement des enregistrements audiovisuels de leur présentation et des échanges durant l'évènement. Chaque membre faisant partie de l'entreprise présent devra signer l'accord pour céder son droit à l'image, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voies de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et pour diffusion au sein de Bordeaux Métropole via la communication interne (en replay).

Les participants reconnaissent être informés que l'évènement pitches en présentiel pourra être filmé et enregistré (diffusion en replay aux Directions des collectivités territoriales présentes).

## 7. Calendrier de l'AMI

ETAPES	DATES
Ouverture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) = début du dépôt des candidatures	6 mai 2026 à 10H00
Clôture de l'AMI = fin du dépôt des candidatures <i>Aucune demande de report de la date limite de dépôt des candidatures ne sera acceptée</i>	10 juillet à 16H00

Demi - journée « Pitches Innovations – Confort d’été dans le bâtiment : – solutions architecturales passives »	12 novembre 2026 ou 19 novembre 2026
Demi - journée « Pitches innovation – Confort d’été dans le bâtiment – solutions techniques sobres en énergie »	12 novembre 2026 ou 19 novembre 2026

## 8. Contacts

- Lien vers la plateforme AW SOLUTIONS <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> : pour poser les questions, voir les réponses et déposer votre candidature
- Accès rapide au guide pour vous connecter à la plateforme : [https://fichiers.bordeaux-metropole.fr/divers/linkedin/se\\_connecter\\_aw\\_solutions.pdf](https://fichiers.bordeaux-metropole.fr/divers/linkedin/se_connecter_aw_solutions.pdf)
- Karine Lafont : [k.lafont@bordeaux-metropole.fr](mailto:k.lafont@bordeaux-metropole.fr) – 06 65 69 55 40 : sur l’organisation des pitches
- [infosiha@bordeaux-metropole.fr](mailto:infosiha@bordeaux-metropole.fr) : pour l’accès à la plateforme. Les problèmes techniques sont résolus par le service support de la plateforme AW SOLUTIONS